

**actualité**

## Le Parlement européen approuve l'ACAC-ACTA

Alors qu'il s'était montré au début plutôt réticent sur le projet d'Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC), notamment en raison du secret qui avait entouré son élaboration, le Parlement européen a adopté, le 24 novembre 2010, une résolution très favorable à ce texte. Il se félicite de la pleine compatibilité de cet accord avec l'acquis communautaire et de l'absence de risque d'introduction d'une procédure de « riposte graduée en trois temps ». Il souligne que l'ACAC ne modifiera pas les règles communautaires en termes d'application des droits de propriété intellectuelle « plus pointues que les normes internationales en vigueur ». L'euro-parlement demande cependant à la Commission « de confirmer que la mise en œuvre de l'ACAC n'aura aucune incidence sur les droits fondamentaux et la protection des données, sur les efforts que l'Union européenne déploie actuellement pour harmoniser les mesures d'application des DPI, ou sur le commerce électronique ».

## Le G29 critique la position de la Commission européenne sur les PNR

Le groupe de l'article 29, regroupant les Cnil de l'Union européenne, a rendu un avis critique sur la communication de la Commission du 21 septembre 2010 relative à une approche globale du transfert des données de réservation de passagers aériens dites PNR (Passenger Name Record). Dans ce texte, Bruxelles définit les standards communs et les critères pour un accord de transfert avec tout pays tiers. Le G29 salue cette initiative de vouloir mettre en place une base commune aux différentes conventions qui pourraient être conclues. Néanmoins, il n'est pas convaincu par la nécessité de collecter un nombre aussi important de données à caractère personnel relatives aux passagers aériens entrant ou sortant de l'UE. La Commission n'aurait pas davantage fourni de preuve concluante que les données PNR soient véritablement nécessaires à la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité. Le groupe demande à la Commission et au Parlement européen de prendre en compte son avis dans la négociation des prochains accords avec les Etats-Unis, le Canada et l'Australie. Ils devraient être adoptés avant la fin de l'année 2011.

**232,5****C'EST L'INDICE SYNTEC DE D'OCTOBRE 2010**

Cet indice a progressé de 0,5 point par rapport à celui du mois de septembre

**1,9 MILLION DE NOMS DE DOMAINE EN « .FR »**

L'extension nationale « .fr » a connu une progression de 21% en un an, avec 1,87 million de noms de domaine enregistrés. On est loin de l'époque où le « .fr », très protégé par un contrôle a priori, atteignait péniblement les 200 000 noms de domaine. On reste néanmoins très loin de l'Allemagne qui compte 14 millions de « .de » et le Royaume-Uni 9 millions de « .uk ».

## Cloud Computing et données personnelles : les préconisations de Bruxelles



Neelie Kroes

Lors des assises du numérique qui se sont tenues à Paris le 25 novembre dernier, Neelie Kroes, la vice-présidente de la Commission européenne en charge de l'agenda numérique, a annoncé la mise en place d'une stratégie pour le cloud computing et la consultation des milieux concernés au premier semestre 2011. Elle a déclaré qu'« un cloud sans une solide protection des données personnelles n'est pas ce dont nous avons besoin. Cet élément devrait être intégré, dès le début du processus commercial, dans la conception même des produits ou services de cloud computing. ». Dans cette logique, elle considère que le client devrait être en mesure d'avoir des prestataires qui garantissent une protection effective et transparente des données, dans le respect des standards communautaires. Par ailleurs, leurs serveurs doivent être localisés dans des Etats qui disposent d'une législation adéquate par rapport au droit communautaire. Il peut y avoir des exceptions, dictées par des raisons d'ordre public ou de sécurité nationale, a indiqué Neelie Kroes, à condition que cela réponde à des exigences légales.

## Une recommandation du Conseil de l'Europe sur le profilage et la protection des données

Le Conseil de l'Europe qui réunit 47 Etats membres a adopté, le 25 novembre 2010, le premier texte international qui énonce des règles minimales de protection de la vie privée en matière de profilage, technique consistant à observer les comportements des individus - notamment des internautes - à collecter leurs données personnelles et à les exploiter. L'organisation internationale reconnaît que cela permet une meilleure segmentation des marchés et une analyse plus ciblée des risques et des fraudes. Mais l'utilisation du profilage peut porter atteinte à la dignité humaine et priver injustement des personnes de l'accès à certains biens ou services.

## Le Syntec informatique devient le Syntec numérique

Le Syntec informatique a été rebaptisé Syntec numérique. Le changement n'est pas simplement cosmétique, il correspond à un changement de stratégie, à un positionnement plus ouvert du syndicat et à une prise en compte de l'évolution de l'industrie des technologies de l'information. Le Syntec numérique est désormais organisé en collège de métiers afin de mieux prendre en compte les problématiques propres à chaque secteur.

## Marc d'Haultfoeuille associé du cabinet Norton Rose



Marc d'Haultfoeuille a rejoint le bureau parisien du cabinet britannique Norton Rose en qualité d'associé. Il intègre l'activité Communication, média et technologies qui compte un autre associé, Hervé Castelnau, et cinq collaborateurs. Nadège Martin qui était la collaboratrice

senior de Marc d'Haultfoeuille le suit dans ce nouveau cabinet dont l'IP/IT est l'un des secteurs clés. Aux côtés d'Hervé Castelnau qui traite davantage de dossiers liés aux télécommunications et aux médias ainsi qu'aux fusions acquisitions, Marc d'Haultfoeuille va continuer de pratiquer ses spécialités à savoir l'e-commerce, la protection des données personnelles, les contrats IT notamment d'externalisation, etc. Il a une activité de conseil, mais intervient aussi au niveau du contentieux.

Après avoir débuté sa carrière au sein du service juridique de la SSII Sema, il est devenu le directeur juridique Europe du Sud de Wang avant de rejoindre le cabinet Salans, en tant qu'avocat, dont il deviendra associé en 1995. En 2001, il intègre le cabinet Clifford Chance dont il dirigera l'équipe Communication, média et technologies. En 2008, il prend la direction de l'équipe Propriété intellectuelle et technologies du cabinet DLA Piper. Marc d'Haultfoeuille est, par ailleurs, président de la commission « externalisation » du Medef (Institut Esprit Service).

## Christiane Féral-Schuhl, un bâtonnier spécialiste des TIC

Après une campagne éprouvante d'une année, Christiane Féral-Schuhl a été élue bâtonnier du barreau de Paris, avec son co-listier Yvon Martinet. C'est la première fois qu'une spécialiste du droit des technologies de l'information remporte une telle élection. Cette forte spécialisation n'était pas forcément un atout au départ. Elle a sans doute bénéficié de l'appui des avocats de propriété intellectuelle et droit des TIC mais aussi d'un fort soutien féminin. Mais ce dernier élément n'explique pas à lui seul son élection. Par ailleurs, le droit des technologies de information traverse aujourd'hui tous les litiges. La société est désormais innervée par ces technologies et la profession d'avocat n'y échappe pas. Comme Christiane Féral-Schuhl l'expliquait dans l'interview qu'elle avait donnée dans Expertises (n° 344, février 2010, p. 50), sa candidature représente "un défi majeur pour notre profession, ma connaissance des projets tech-

nologiques peut être utilement mise au service de mes confrères. Je parle de la dématérialisation des procédures, qui est désormais une réalité et qui va contraindre à de nouveaux comportements dans les cabinets".

Avocat depuis bientôt trente ans, associée du cabinet Féral-Schuhl / Sainte-Marie et ancien membre du conseil de l'ordre du barreau de Paris, elle est aussi présidente du conseil d'administration de l'ADIJ (Association du droit de l'informatique juridique), présidente du comité français e-commerce de la CCI

[Chambre de commerce internationale], expert juridique internationale à l'IFEJ (Institut français d'experts juridiques internationaux), arbitre auprès de la CCI (Chambre de commerce internationale) et de l'Ompi. Christiane Féral-Schuhl a un an pour se préparer, aux côtés de l'actuel bâtonnier, à ses nouvelles fonctions. Le 1er janvier 2010, elle succèdera à Jean Castelain.



## LIONEL THOUMYRE, RESPONSABLE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES D'INTEL



Lionel Thoumyre a rejoint la société Intel, en tant que responsable des affaires réglementaires pour l'Europe, le Moyen-orient et l'Afrique. Il est plus particulièrement en

charge des questions liées à la propriété intellectuelle et aux contenus (réforme des brevets, standardisation, interopérabilité, etc.). Il était précédemment chez Myspace où il assurait les fonctions de directeur « Prévention et sécurité ». Il s'occupait notamment de l'organisation de la protection des jeunes utilisateurs et de la protection des contenus. Il intervenait également en tant que juriste, au

niveau contractuel, auprès des services commerciaux et marketing. Auparavant, il avait été responsable des affaires réglementaires IP/IT à la Spedidam, société de gestion des droits des artistes interprètes. A cette occasion, il était notamment intervenu sur le projet de loi Droit d'auteur et droits voisins dans la sociétés de l'information. Avant ce poste, il avait passé quatre ans au Forum des droits sur l'internet, en tant que chargé de mission, responsable des pôles Propriété Intellectuelle, Responsabilités et Publicité en ligne. Il avait, entre autres, encadré la rédaction de huit recommandations dont celles relatives à la responsabilité des gestionnaires de forum de discussion, à la responsabilité des fournisseurs de liens hypertextes et à la publicité en ligne. Toujours dans le

cadre du Forum, il avait participé, avec le député Patrice Martin-Lalande, à la rédaction d'un amendement sur la notification de contenus illicites, qui a donné lieu à l'article 6-I 5 de la LCEN.

Fondateur en 1997 du site d'information juridique sur le droit des nouvelles technologies Juriscom.net, Lionel Thoumyre est titulaire d'une maîtrise en droit (Strasbourg), d'un DEA de « Sciences et techniques : histoire, gestion, enjeux » (Strasbourg), d'un Master of Arts - MA « Society, Science and Technology in Europe » (Namur, Belgique) et d'un Master of Law - LLM « Droit des technologies de l'information », option propriété littéraire et artistique (Montréal). Il a enseigné le droit de la responsabilité des intermédiaires techniques ces dix dernières années à Versailles et Paris.